
DIRECTION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le programme décennal de dragage d'entretien
du havre de Berthier-sur-Mer
sur le territoire de la municipalité de Berthier-sur-Mer
par le Havre de Berthier-sur-Mer inc.**

Dossier 3211-02-268

Le 29 octobre 2010

*Développement durable,
Environnement
et Parcs*

Québec 

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le programme décennal de dragage d'entretien du havre de Berthier-sur-Mer sur le territoire de la municipalité de Berthier-sur-Mer par le Havre de Berthier-sur-Mer inc. répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2009-10-02	Réception de l'avis de projet au MDDEP
2009-10-14	Délivrance de la directive
2010-03-24	Réception de l'étude d'impact
2010-06-23	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2010-09-17	Réception de l'addenda à l'étude d'impact
2010-10-25	Réception d'un courriel mentionnant certaines modifications quant aux dimensions des sites de dépôt des sédiments de dragage

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le havre de Berthier-sur-mer est situé sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, à la hauteur de la pointe est de l'île d'Orléans. Situé dans la portion du fleuve présentant la plus haute concentration de matières en suspension, le havre de Berthier-sur-mer est constamment soumis à l'ensablement en raison des marées caractérisant le secteur. En opération depuis 21 ans, le havre de Berthier-sur-Mer a fait l'objet de sept dragages, dont trois dragages de capitalisation et quatre dragages d'entretien.

La superficie visée par le programme décennal de dragage d'entretien est d'environ 16 000 m², soit 6 000 m² pour le chenal d'entrée et 10 000 m² pour le bassin. Les cotes de dragage à atteindre sont de 3,0 m pour le bassin et de 3,5 m pour le chenal. La profondeur plus importante établie pour le chenal d'entrée est justifiée par la présence dans le havre d'un membre corporatif opérant deux bateaux de croisière nécessitant une plus grande profondeur d'eau pour ses

déplacements. Sur la base de la bathymétrie de 2009, l'initiateur estime à 36 000 m³ le volume de sédiments qui devra être excavé lors de la première année des travaux.

Le programme défini par le Havre de Berthier-sur-Mer inc. prévoit des dragages au besoin afin d'assurer les opérations courantes du havre. Tel qu'estimé par l'initiateur, le bassin du havre devrait nécessiter un dragage au cinq ans alors que le chenal d'entrée devrait demander une intervention annuelle ou encore au deux ans. Sans s'y restreindre, l'initiateur prévoit au moins trois dragages à l'intérieur de son programme décennal, soit deux dragages complets de l'ensemble de la surface du havre (bassin et chenal d'entrée) et un du chenal uniquement. Selon les taux d'accumulation, d'autres dragages pourraient toutefois s'avérer nécessaires.

L'initiateur prévoit réaliser les dragages à l'aide d'une drague mécanique à benne preneuse. Les sédiments seront ensuite mis dans une barge pour être transportés et rejetés au site de dépôt en eau libre sélectionné par l'initiateur. Ce site est situé en aval du site de dragage, à 750 m du brise-lame.

La réalisation des travaux de dragage et de dépôt en eau libre est prévue au début du mois de juin. De 8 à 12 jours de travail seront requis pour draguer l'ensemble de la superficie du havre alors que quatre à six jours seront nécessaires pour effectuer le dragage du chenal d'entrée.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par le Service des projets en milieu hydrique de la Direction des évaluations environnementales en collaboration avec les unités administratives concernées du MDDEP, les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches;
- la Direction du suivi de l'état de l'environnement;
- la Direction du patrimoine écologique et des parcs;
- le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- le ministère de l'Alimentation, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le Secrétariat aux affaires autochtones;
- Environnement Canada;
- Pêches et Océans Canada.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- CORPORATION DU HAVRE DE BERTHIER-SUR-MER. *Programme décennal de dragage d'entretien du havre de Berthier-sur-Mer – Étude d'impact environnemental*, par Marc Pelletier, mars 2010, 96 pages;
- CORPORATION DU HAVRE DE BERTHIER-SUR-MER. *Programme décennal de dragage d'entretien du havre de Berthier-sur-Mer – Addenda à l'étude d'impact environnemental*, par Marc Pelletier, août 2010, 46 pages et 1 annexe;

- Courriel de M. Marc Pelletier, du Havre de Berthier-sur-Mer inc., à M^{me} Annie Bélanger, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, envoyé le 25 octobre 2010 à 17 h 58, concernant les sites de mise en dépôt, 1 page et 4 pièces jointes.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant le document complémentaire, répond pour l'essentiel de façon satisfaisante aux exigences de la directive de la ministre datée d'octobre 2009.

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faunes et le ministère des Pêches et Océans du Canada (MPO), dans leur avis respectif, soulèvent quelques points de précision. Ces points ont été répondus partiellement par l'envoi du courriel du 25 octobre 2010 et seront complétés, pris en compte et analysés lors de l'étape de l'analyse environnementale. Dans le cas précis de l'évaluation de la présence de frayères à éperlan arc-en-ciel dans le secteur des travaux, il est à noter que des vérifications pourront être exigées, ultérieurement, lors de la période propice à la fraie.

De plus, l'initiateur s'est engagé à déposer un résumé de l'étude d'impact avant le début de la période d'information et de consultation publiques qui sera tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.

Annie Bélanger, B.Sc. chimie, M.Sc. sciences de la terre
Chargée de projet
Service des projets en milieu hydrique